

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève  
**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève  
**Band:** 1 (1892-1897)  
**Heft:** [3]

**Artikel:** Note sur la date de la mort d'Agrippa d'Aubigné  
**Autor:** L.D.-V.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1002692>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NOTE

SUR LA

### DATE DE LA MORT D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

---

Le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* du 15 février 1893 renfermait un article relatif au récit, par Renée Burlamachi, de la dernière maladie et de la mort de son mari, Agrippa d'Aubigné, récit qui a été publié par M. Weiss dans le *Bulletin* du 15 janvier. Dans ce nouvel article, M. Weiss pense qu'en ce qui concerne la date du décès, ce récit doit avoir raison contre les actes de Genève, et qu'il faut fixer dorénavant cette date au 19 avril 1630 ancien style, soit 1<sup>er</sup> mai nouveau style, et non au 29 avril—9 mai. Les actes de Genève sont : le registre des décès du jeudi 29 avril, et l'inscription qui fut placée à l'époque de la mort du grand huguenot au Cloître, puis transportée dans la cathédrale de Saint-Pierre, tous deux documents officiels qu'il n'y a aucune raison de mettre en doute. D'ailleurs, dans une lettre à M. de Villette, Renée Burlamachi dit que son frère rendit l'esprit le même jour que son mari, le 9 mai, nouveau style; or Jacques Burlamachi est en effet couché au registre mortuaire du 29 avril, ancien style, à la suite de d'Aubigné. En examinant de près le récit, on remarquera encore que la maladie a bien pu durer trois semaines, que la narration est assez embrouillée dans la succession des faits, et qu'il y a des erreurs de jours et de dates, dont l'une a été relevée par M. Heyer dans sa notice sur d'Aubigné (M. D. G., t. XVII, p. 197).

Conclusion : Agrippa d'Aubigné est bien mort le 29 avril, soit le 9 mai 1630.

L. D.-V.